

**Portant nomination au conseil d'administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

Le Maire de la commune de JUZIERS,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Considérant la carence des candidats, l'Union départementale des associations familiales et les associations de retraités et de personnes âgées n'ayant pas formulé de propositions ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Madame Odile LE SENECHAL en qualité de représentante du Secours Catholique, œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion ;
- Madame Clotilde DESBUISSONS-ATGER, au titre des personnes qualifiées œuvrant pour les associations familiales ;
- Madame Khady KOTANNOU, au titre des personnes qualifiées œuvrant pour les associations familiales ;
- Monsieur Eric LE SCANFF, au titre des personnes qualifiées œuvrant dans le domaine des retraités et des personnes âgées ;
- Monsieur François DAUVERGNE, au titre des personnes qualifiées œuvrant dans le domaine des retraités et des personnes âgées.

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification.

Article 3 :

Mme Laurence DURAND, Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le sous-préfet de MANTES LA JOLIE, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le receveur municipal des MUREAUX ainsi qu'aux intéressés.

Fait à JUZIERS, le 24 juin 2026.

Le Maire,

Cédric GUILLAUME

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.